

REUNION DU 12 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le **douze octobre** à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Florence MARMAIN, Stéphanie BRUNET, Manuela MASSET- DAVID, Nicole FERNANDES.
Messieurs Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Philippe ROQUET, Robert DAUGÉ, Philippe THIBAUT, Philippe NIVAU.

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 5 OCTOBRE 2010

Remarques sur le compte rendu de la dernière Réunion du 13 septembre 2010.

- *Projet stage multisports :*

L'adjointe à la culture nous précise qu'à ce jour elle ne possède pas plus d'éléments relatifs au projet de stage jeunes.

Elle fait remarquer que le maître nageur encadre l'UNSS le mercredi après-midi, et que le conseil n'a pas souhaité le mettre à disposition de l'animateur jeune du centre socio du territoire, afin de rajouter une animation piscine à un moment donné du stage sportif qui pourrait avoir lieu pendant les vacances de Toussaint.

Réponse lui est faite qu'il existe un partenariat avec le collège et par la même le Conseil Général, démarche scolaire et sportive.

La participation des élèves du Collège Arthur Rimbaud à cette activité se fait sur le temps de travail du maître nageur. Le créneau du mercredi est utilisé pleinement.

- *Terrain derrière MR :*

M le Maire et S. BRUNET doivent de nouveau rencontrer un aménageur foncier pour la présentation d'un projet.

Des élus font la remarque de la nécessité de rencontrer plusieurs promoteurs, afin de comparer divers projets.

- *Défibrillateur :*

L'adjointe à la culture précise qu'il est nécessaire d'effectuer un affichage signalétique, il lui est répondu que l'information a déjà été donnée auprès du secrétariat, afin qu'une commande soit effectuée.

- *Couleur Latillé :*

Un rencontre a eu lieu avec les représentantes de la nouvelle association, qui ont précisé les raisons pour lesquelles, elles avaient créé leur propre association, souhait d'avoir une autonomie financière et de pouvoir investir dans du matériel.

L'association souhaite pérenniser son action éducative et de loisirs sur la commune de Latillé, elle compte environ une dizaine d'adhérents habitant la commune, adultes et enfants qui participent aux cours de dessin.

L'adjointe aux finances demande si l'on applique un loyer ou pas, pas de réponse du conseil.

COMPETENCE JEUNESSE –

Lors de la réunion du 13 septembre dernier, des élus pensaient que la CDC avait abandonné la compétence jeunesse et l'avait redonné au centre socio.

L'adjointe à la culture après s'être renseigné auprès du secteur petite enfance jeunesse de la CDC, communique au conseil municipal la réponse apportée, à savoir que **la CDC du Vouglaisien a supprimé le service jeunesse, et a effectué un partenariat avec le Centre Socio Culturel,**

Une convention a été signée définissant les objectifs, les missions et la mise en œuvre du projet éducatif à compter du 1^{ER} Février 2010.

CHEMINS DE RANDONNEES - CONVENTION

Dans le cadre de l'opération de coordination des chemins de randonnée sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays Vouglaisien a fait tracer et baliser des circuits sur les communes de Ayrion, Chalandray, Chiré-en-Montreuil, Latillé, Quinçay et Vouillé en 2002. Elle souhaite poursuivre cette action aujourd'hui et bénéficie d'un partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Dans cette perspective, Monsieur ou Madame le Maire informe son conseil sur le projet d'actualisation des sentiers de randonnée et de la création de sentiers VTT réalisé par la Communauté de communes et propose d'intégrer un chemin de randonnée pédestre et/ou VTT pour les communes de Frozes, Maillé et Le Rochereau, selon les circuits proposés également au PDIPR.

La Communauté de communes propose d'établir une nouvelle convention comprenant toutes les communes citées ci-dessus pour l'entretien et la vérification des chemins de randonnée sur leur territoire.

Pour ce faire, une convention pour la promotion, l'aménagement et la vérification des chemins de randonnées pédestres et VTT doit être établie avec la Communauté de communes afin de l'autoriser à tracer et baliser des circuits. En contrepartie, les communes devront s'engager à procéder au balisage et à l'entretien des sentiers sur le terrain.

Après en avoir délibéré le conseil autorise Monsieur le Maire à participer au projet « sentiers de randonnées pédestres et/ou VTT communautaires » et à signer la convention d'aménagement, d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées pédestres et/ou VTT avec la Communauté de communes.

COURRIER MR GIRAUD – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

lecture est faite de son courrier par Monsieur le Maire.

M. GIRAUD possède un assainissement individuel, et doit faire face à des problèmes d'épandage.

Il sollicite auprès du conseil la possibilité de pouvoir se raccorder à l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose de voir la question à la prochaine commission finances du jeudi 21 octobre 2010.

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA POSTE

Monsieur le Maire a rencontré le 1^{er} Octobre M. BRUNET, responsable à la poste. Ce dernier lui a présenté un bilan sur 6 mois.

La fréquentation est stable, 90 clients par jour et avec une légère baisse soit 6 clients en moins par jour.

Les horaires d'ouverture sont maintenus, soit sur une durée totale de 18 mois, et un nouveau point sera fait à l'été 2011.

POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux gaz :

De nombreux trous ont été effectués dans la chaussée afin de situer un problème de fuite, et d'y remédier.

La fuite de gaz a été localisée aujourd'hui, au niveau du Spar.

La mise en gaz aurait lieu le 14 octobre, et mise effective le 19 octobre.

La Société BORDAGE effectue des travaux de drainage et d'évacuation d'eaux de pluie dans la rue de la Mauvetterie, fossé à combler, puis réfection des entrées de maisons.

Réfection du chemin limitrophe Latillé Ayrion : Didier Fillon avise le conseil qu'il reste une journée de travail à effectuer.

Le gaz à l'église : les travaux ne sont pas encore faits.

Maison de retraite

La maintenance des chaudières est renforcée, une chaudière est à faire réparer par Sté SABOUREAU.

Nécessité de rencontrer l'ancien prestataire de maintenance afin de l'informer de la nouvelle situation soit l'intervention de la société SABOUREAU.

Circulation av de La Rochelle : mettre ligne continue après le panneau d'agglomération.

Rue du Docteur Roux : Enfouissement travaux gaz démarre semaine n° 41 et va durer quatre mois.
Déviation des véhicules par la rue de la Borne aux Moines ou par la rue de la Chèze.
La société chargée des travaux annonce que la rue de Docteur Roux serait ouverte le soir et que les cars pourraient emprunter la rue, à confirmer.

L'achat des chaudières au gaz est éligible aux subventions de la SOREGIES, prime à l'économie d'énergie, faire des dossiers de demandes de subventions pour chaque bâtiment où l'installation d'une chaudière s'effectue.

CANTINE SCOLAIRE

Les services vétérinaires ont effectué en juin dernier une inspection des locaux de la cantine scolaire. Afin d'appliquer les normes en vigueur liées aux cantines scolaires, un réaménagement de la cantine est obligatoire.

L'adjoint aux affaires scolaires nous présente des plans élaborés par les services du PAYS DES 6 VALLEES, qui travaillent en partenariat avec les communes.

Des travaux sont à prévoir au budget 2011, il faut compter environ 5 mois de travaux, la cantine de La Chapelle Montreuil a été refaite sur des plans quasi identiques à ceux présentés.

De plus, il faut prévoir un système de détecteur incendie dès que les travaux gaz seront terminés, demander devis pour évaluer coût.

GENS DU VOYAGE

Lors de la dernière réunion de conseil communautaire du 13 octobre dernier, qui a eu lieu à la salle des fêtes, un bilan de la situation des gens du voyage a été présenté.

Question d'un élu :

Les gens du voyage voyagent-ils, sont-ils sédentarisés ?

Sur le territoire environ 18 caravanes stationnent alternativement sur les communes de Latillé, Chiré et Vouillé. La CDC a accepté que la domiciliation soit dorénavant à la CASE, initialement elle se trouvait à Châtelleraut.

Remarque d'élus : si la CDC ne leur met pas à disposition un terrain, la Préfecture risque de l'imposer sur une commune.

Une réunion est prévue avec les maires concernés et les intervenants chargés du dossier, à suivre.

SENTIER DE RANDONNE PASSANT AU MOULIN DE LA LOGE

Suite à la rencontre avec M. DUMAS de l'Agence de l'Eau, et vérification cadastrale, il s'avère que le passage s'effectue sur une parcelle privée, le chemin communal se situe à environ 150 mètres. Le propriétaire demande que les choses soient clarifiées.

Un technicien de la DDT doit préciser quels types de travaux seraient autorisés, construction d'une passerelle, largeur différente si rétrécissement possible de la rivière, éventuelle suppression du chemin, tout ceci en fonction de la réglementation applicable à la gestion des rivières.

COMMISSION CULTURE CDC

L'adjointe à la culture nous informe qu'elle a été contactée cet été par une stagiaire de la CDC au sujet d'un questionnaire sur l'inventaire culturel. Les résultats des données ont été soumis à l'approbation de M. le Maire et de ses Adjoints, avant de le transmettre à la CDC.

Suite à l'inventaire, il est demandé aux différentes communes du territoire de se positionner sur l'accessibilité des données culturelles de l'inventaire sur le site du Vouglaisien, soit par intranet ou extranet.

Quelles données communiquées, à qui les rendre accessible, comment, qui met en ligne....

Les associations culturelles latillacoises, ainsi que les personnes qui ont des connaissances dans ce domaine ont été contactées et répertoriées dans l'inventaire, avec accord des personnes concernées. L'aspect touristique est déjà inventorié par l'Office du Tourisme.

Le conseil est d'accord pour communiquer les éléments relatifs aux infrastructures, mais ne souhaite pas communiquer sur les autres éléments, aucune réponse sur le choix de l'accessibilité.

La Société **DHAMMA** a contacté par mail Monsieur le Maire, afin de savoir si la commune possédait de grands terrains pour y mettre des panneaux solaires. La commune de Saint Secondin a installé sur des parcelles publiques des panneaux.

COMPTE RENDU AUXANCES VENDELOGNE : sera vu au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Courrier de France Telecom : plusieurs habitants de la Raudière se sont plaints de leurs difficultés à capter le réseau « Orange » avec leur portable.

Salle des fêtes : La porte côté cuisine a été changée - Serrures des différentes portes à vérifier.

Bureau de tabac :

Les propriétaires ont visité le local de l'ancienne pharmacie, de nombreux travaux sont à effectuer, leur dossier est éligible au Pays des Vallées, plus subvention CG 86.

Dossier à suivre, car au 01/01/2011, ils quittent le local situé rue du Clémenceau.

Le Spar a rouvert ses portes le 8 octobre dernier, nouvelle propriétaire MME Sandrine ROLAND. Elle a recruté une personne qui travaillait au préalable au Vival d'Ayron.

Une insertion gratuite sera effectuée dans le prochain bulletin pour le Spar et le Logis Hosannier.

Plusieurs élus évoquent la possibilité de faire un repas des membres du conseil municipal au restaurant.

A la demande de Stéphanie BRUNET, les membres du public sont invités à quitter la salle.

La séance se poursuit à huis clos.

Stéphanie BRUNET informe le Conseil que l'idée initiale de l'achat d'un téléphone portable pour Dominique à la garderie est à revoir, par rapport à ses collègues, cette dernière ne souhaite pas en avoir l'utilisation.

Peut être prévoir téléphone portable pour la maternelle et mettre la ligne fixe à la garderie.

A voir avec la directrice de la maternelle.

Il serait bon d'envisager pour 2011, l'achat d'un fax, afin que le cuisinier Olivier ESTRADE puisse gérer ses commandes et divers envois.

Prochain conseil mardi 9 novembre 18 h30.

La séance se termine aux environs de 20 h 45.